

|  |  |
| --- | --- |
|  | cid:image002.jpg@01D5840F.70111040 |

**Crédit photo : Biernacki / Région Normandie**

**Normandie Glyphosate 2021 :**

**38 exploitations agricoles engagées aux côtés de la Région dans la démarche d’arrêt progressif du Glyphosate en Normandie**

**Hervé Morin, Président de la Région Normandie, a officiellement annoncé aujourd’hui les 38 exploitants participant au plan expérimental « Normandie Glyphosate 2021 », en présence de Clotilde Eudier, Vice-présidente de la Région Normandie chargée de l’agriculture, de la pêche et des forets, et de Sébastien Windsor, Président de la Chambre Régionale d’Agriculture de Normandie.**

**Afin d’anticiper au mieux la probable fin d’utilisation du Glyphosate en 2022, la Région Normandie et la Chambre d’Agriculture de Normandie ont lancé en mai dernier un appel à candidature. Ce plan expérimental, « Normandie Glyphosate 2021 », a pour objectif de soutenir les agriculteurs volontaires dans le remplacement progressif d’herbicides à base de ce produit phytosanitaire par des méthodes alternatives, dans le cadre d’un contrat de transition sur 2 ans.**

Le glyphosate est un **produit phytosanitaire herbicide systémique**, agissant au niveau foliaire : son utilisation est associée à la lutte contre les graminées (vulpins et ray-grass) ou de vivaces (chiendent, rumex, chardon), qui présentent parfois des résistances à d’autres solutions chimiques plus ciblées. Il représente en Normandie environ 4,5 % de la quantité de substance active commercialisée et se classe au 6ème rang des produits les plus vendus avec près de 79 tonnes de substance active. A titre de comparaison, il se vend environ 9 000 tonnes/an de cette substance active en France et 700 000 tonnes/an dans le monde.

En Normandie,les secteurs les plus concernés par l’achat de glyphosate sont les régions agricoles de « grandes cultures » : Pays de Caux, Sud de l’Eure et Plaine de Caen et sud de l’Orne, et les zones maraîchères.

*« Je souhaite que la Normandie soit une région « laboratoire ». C’est en effet être inconscient que croire que l’arrêt du Glyphosate est évitable : nous devons construire un modèle dans lequel l’agriculture normande pourra se passer de ce produit, et se hisser à la place d’excellence qu’elle mérite. Nous avons eu un écho très positif à ce plan expérimental, nous allons vers une agriculture évolutive, qui fait des avancées colossales. Elle est portée par une génération de jeunes exploitants, tous issus d’horizons différents, qui ont compris qu’il faut produire d’abord pour le consommateur, plutôt que pour l’industrie. »,* a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

La majorité des exploitations sélectionnées sont à dominance polyculture-élevage, d’une Surface Agricole Utile (SAU) moyenne de 147 hectares, dont 34 hectares en moyenne traités au Glyphosate, en général pour stopper les repousses dans les cultures.

Les motivations premières des agriculteurs engagés dans cette démarche de réduction du Glyphosate sont d’anticiper son interdiction et de préserver leur santé et l’environnement.

**La Région mobilise jusqu’à 475 000 euros pour soutenir les agriculteurs volontaires**

Le soutien régional s’applique à 2 niveaux :

* Sous forme **d’une aide forfaitaire de 80 euros par hectare de terre arable** dans la limite d’un plafond par exploitation de 8 000 € (aide sous statut « aide de minimis »), pour son engagement dans la démarche :
  + Réduire l’usage du glyphosate à compter de la campagne culturale 2019-2020 (1er septembre 2019 au 31 aout 2020)
  + Supprimer totalement l’usage du glyphosate sans substitution par un autre herbicide de synthèse à compter de la campagne culturale 2020-2021 (1er septembre 2020 au 31 aout 2021)
  + Réduire l’Indice de Fréquence de Traitement (IFT) herbicides
  + Utiliser des techniques alternatives à l’usage des herbicides de synthèse comme méthode de substitution ;
  + Diversifier l’assolement avec un minimum de 4 cultures différentes à compter de la campagne culturale 2020-2021, pour les exploitations spécialisées en grandes cultures ;
  + Ne pas détruire les surfaces en prairies permanentes.
  + Partager et valoriser son expérience avec d’autres agriculteurs par la mise en place de démonstrations, de visites et/ou de témoignages pendant une période minimale de 3 ans.
* Par la **prise en charge financière partielle de l’accompagnement par un conseiller spécialisé d’une structure habilitée par la Région Normandie** via la sollicitation du dispositif « Conseil Agricole Stratégique et Economique (CASE) : Audit Stragégique Global». Le CASE est financé à 80% avec un plafond de 1 500 euros.

A l’exemple de ce plan expérimental « Normandie Glyphosate 2021 », la Région Normandie a consacré depuis 2016 plus de 130 millions d’euros, soit la moitié du budget global régional consacré à l’agriculture, pour soutenir plus de 6000 projets (MAEC et AB, contrats d’objectifs nouvelles pratiques, dispositifs innovation-coopération…), soit 1 exploitation sur 5.

Contact presse :

Laure Wattinne - 02 31 06 78 96 – [laure.wattinne@normandie.fr](mailto:laure.wattinne@normandie.fr)